









13 octobre 2020

CDL-UD(2020)011

Or. Fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT (COMMISSION DE VENISE)

en coopération avec

LE MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA REFORME DE L'ADMINISTRATION DU ROYAUME DU MAROC

11e Séminaire régional UniDem Med pour les hauts cadres de l'administration

" VERS UNE ADMINISTRATION ORIENTEE VERS LES USAGERS "

Vidéoconférence, Maroc

13 - 15 octobre 2020

Expérience marocaine en droit à l'accès à l'information par

M. Hatim MOURADI
(Ministère de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration,
Maroc)







Mis en œuvre par le Conseil de l'Europe





Département de la Réforme de l'Administration

Vers une Administration orientée vers les Usagers:

Expérience marocaine en Droit d'Accès à l'Information

Séminaire régional pour les hauts cadres de l'Administration UniDem Med





Présenté par: Hatim MOURADI

Chef de la division de l'innovation et des programmes de modernisation



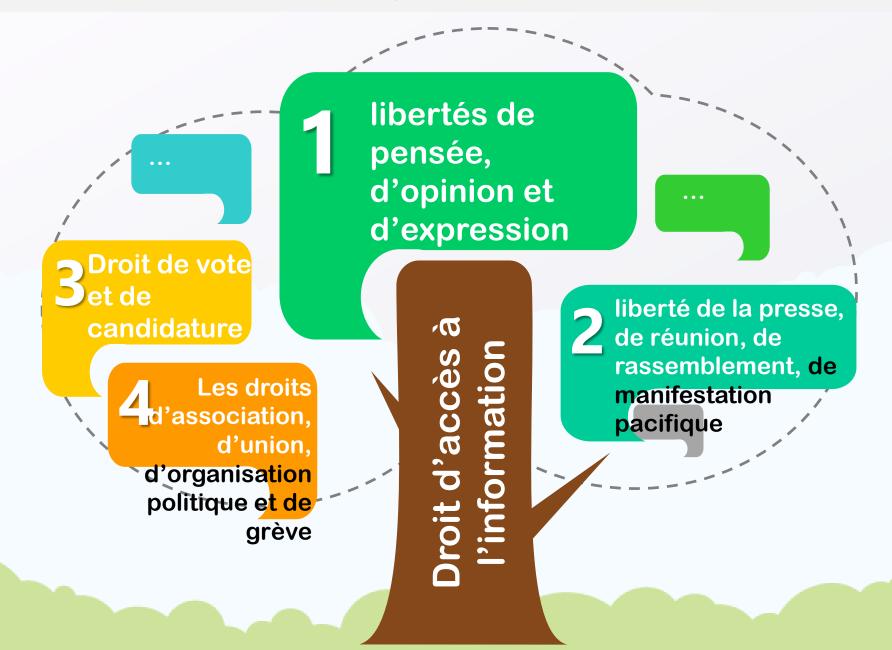


- Importance du DAI et implications
- Mise en œuvre du DAI
- Publication réactive de l'information
- Diffusion proactive de l'information
- Facteurs clés de succès du DAI



| Importance du DAI et implications







Importance du DAI et implications



Plan de réforme de l'Administration 2021 - 2018	Plan de réforme de l'Administration	2018-2021
Open Government Partnership	Partenariat pour le gouvernement ouvert	2018-2020
الاسترائيجية العطنية التابعيد فالعسنية العطنية التابعيد على العطنية ملخص ملخص	Stratégie nationale pour le développement durable	2017-2030
	Stratégie nationale pour la lutte contre la corruption	2015-2025
Plan d'action national en matière de démocratie et des droits de l'Homme	Plan d'action national en matière de Démocratie et des droits de l'Homme	2018-2021



Cadre international









Article 19 1948

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre... les informations et les idées par quelque moyen d'expression

Article 19 1966

Toute personne a droit à la liberté d'expression; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations ...

4^{ème} partie

Toute personne a le droit d'accéder à l'information détenue par les organes publics; Articles 10 et 13

Cette convention oblige les administrations publiques à faciliter aux citoyens l'accès aux informations, en veillant à instaurer toutes les mesures qui leur permettent l'exercice de ce droit,...

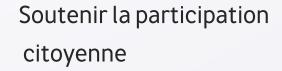


Intérêts du Droit d'accès à l'information





Facilite accès aux services publics







Drainer les investissements et stimuler l'économie

Intérêts du Droit d'accès à l'information Renforcer la recherche scientifique et Elargir le champ des connaissances





Contrôle des politiques publiques par les citoyens

Diminuer le nombre de rumeurs et de désinformation







- Importance du DAI et implications
- Mise en œuvre du DAI
- Publication réactive de l'information
- Diffusion proactive de l'information
- Facteurs clés de succès du DAI



Cadre Réglementaire - disparate





Décret de publication des projets de textes législatifs et réglementaires

Loi de la Presse

Loi sur la protection du consommateur

Code de Commerce

Loi portant statut des journalistes

Code des marchés publics

Loi sur la protection des données personnelles

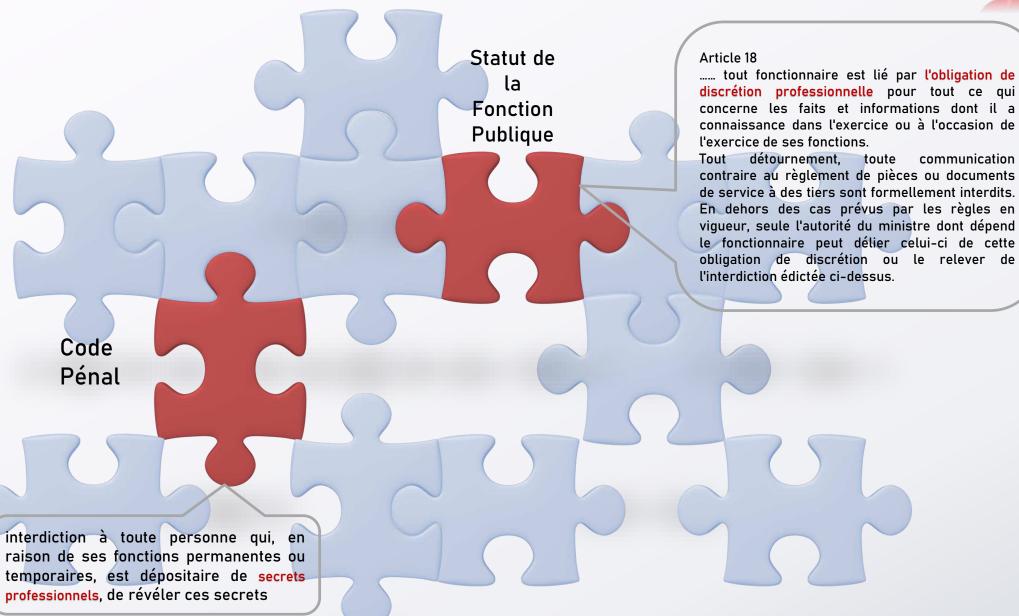
Loi sur la conservation foncière

Loi sur motivation des décisions négatives



Contraintes d'application

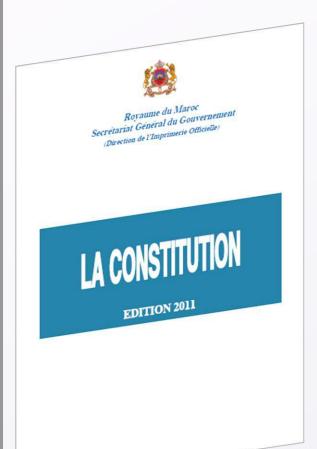






△ Constitution 2011





Titre II de la constitution: Libertés et droits fondamentaux

Article 27: le droit d'accès à l'information

Article 27

Les citoyennes et les citoyens ont le droit d'accéder à l'information détenue par l'administration publique, les institutions élues et les organismes investis de mission de service public.

Le droit à l'information ne peut être limité que par la loi, dans le but d'assurer la protection de tout ce qui concerne la défense nationale, la sécurité intérieure et extérieure de l'Etat, et la vie privée des personnes, de prévenir l'atteinte aux libertés et droits fondamentaux énoncés dans la présente Constitution, et de protéger les sources des informations et les domaines déterminés avec précision par la loi.



Origines du Droit d'accès à l'information





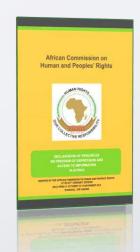
Droit constitutionnel



Protégé par le droit international







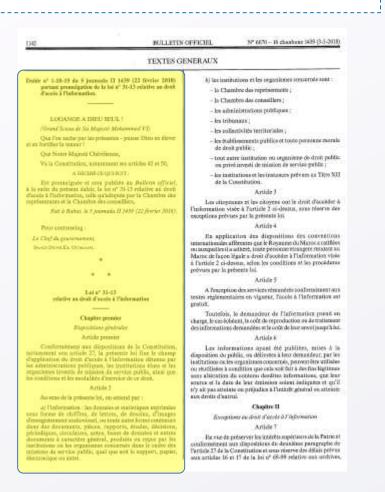




Cadre juridique et réglementaire



Promulgation de la loi 31-13 le 22 février 2018 et publication le 12 mars 2020



Diffusion circulaire n° 2 du 25 décembre 2020



Diffusion circulaire n° 5/2020 du 22 juin 2020





Principes et règles





Délimitation des institutions et bénéficiaires concernés par cette loi



Délimitation des exceptions au droit d'accès à l'information



Obligation de publication proactive des informations



Utilisation ou réutilisation des informations



Mesures simples d'accès à l'information



Gratuité de l'accès à l'information



Garanties pour une bonne mise en œuvre de la loi



Mesures prises





Nomination du président de la CDAI - CNDP

17 novembre 2018



Désignation de 1148 chargés d'information (Adm/Etabl publics)



Formation de la Commission du DAI

12 mars 2019



Lancement du portail d'accès à l'information



Adoption du formulaire de la demande DAI

Aout 2019



Diffusion de guides dur le DAI

12 mars 2020

2020 - 2019



Mesures prises





Modèle de publication proactive



Animation de programmes téléradios sur le DAI



Création du réseau sur le DAI







Enquête d'évaluation de la mise en œuvre de la loi 31-13



Organisation de rencontres sur le DAI

Octobre 2020



Organisation de sessions de formation

2020 - 2019

2018-2019-2020

2019-2020





- Importance du DAI et implications
- Mise en œuvre du DAI
- Publication réactive de l'information
- Diffusion proactive de l'information
- Facteurs clés de succès du DAI



Désignation de 1148 Chargés d'information



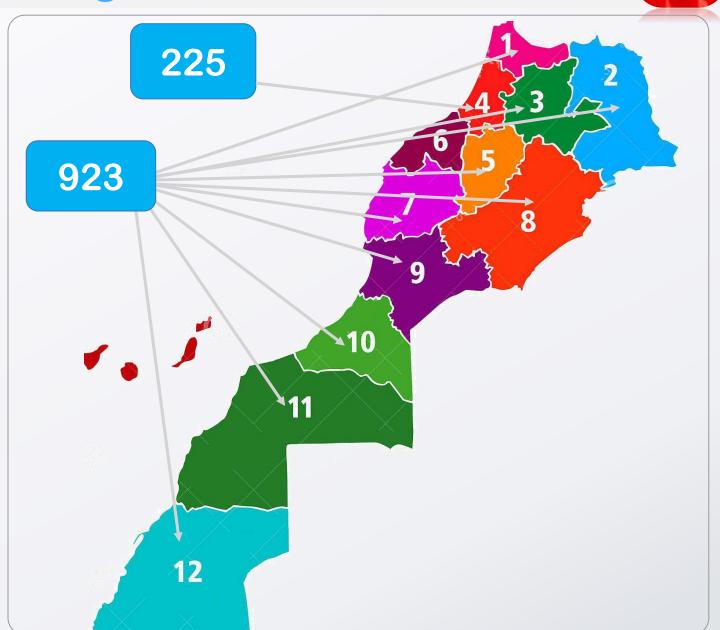
Désignation de 1148 chargés

Etab Pub 343 Adm 805

Dec 244 Dec 679

Cent 99

Cent 126





n www.chafafiya.ma







Portail d'accès à l'information :



- Espace Réservé au demandeur d'information:
 - Dépôt des demandes
 - Suivi des demandes
 - Dépôt des réclamations





Portail d'accès à l'information : Espace réservé à l'Administration



- Espace réservé aux chargés d'information
- Espace réservé au chargés de traitement des réclamations



Droit d'Accès à l'Information



www.chafafiya.ma



Demandes reçues	1714
Demandes traitées	394 (22 %)
Demandes encours de traitement	1320





- Importance du DAI et implications
- Mise en œuvre du DAI
- Publication réactive de l'information
- Diffusion proactive de l'information
- Facteurs clés de succès du DAI



Publication Proactive















La loi 31-13 prévoit la publication proactive de toutes les informations, notamment celles relatives :

- aux conventions dont la procédure de ratification ou d'adhésion est en cours;
- aux textes législatifs et réglementaires;
- aux projets de lois;
- aux projets de lois de finances et documents y annexés;
- aux propositions de lois présentées par les membres du Parlement;
- aux budgets des collectivités territoriales et des états comptables et financiers relatifs à leur gestion et leur situation financière;
- aux missions et structures administratives de l'institution ou de l'organisme concerné ainsi qu'aux informations nécessaires pour les contacter;
- aux régimes, procédures, circulaires et guides utilisés par les fonctionnaires ou les employés de l'institution ou de l'organisme aux fins de l'accomplissement de leurs fonctions;
- à la liste des services fournis par l'institution ou l'organisme aux usagers y compris les listes des documents, des données et des informations demandées en vue de l'obtention d'un service, d'un document ou d'une carte administrative officielle ainsi que les services électroniques qui y sont liés;

- aux droits et obligations de l'usager vis-à-vis de l'institution ou de l'organisme concerné et aux voies de recours possibles;
- aux conditions d'octroi des autorisations, des licences et des permis d'exploitation;
- aux résultats détaillés des différentes élections;
- aux programmes prévisionnels des marchés publics, à leurs résultats lorsqu'ils sont exécutés, à leurs titulaires et à leurs montants;
- aux programmes de concours de recrutement, des examens professionnels et les annonces relatives à leurs résultats;
- aux annonces d'appel à candidature aux postes de responsabilité et aux emplois supérieurs et de la liste des candidats admis pour passer le concours et aux résultats y afférents;
- aux rapports, programmes, communiqués et études dont dispose l'institution ou l'organisme;
- aux statistiques économiques et sociales;
- aux informations relatives aux sociétés, notamment celles détenues par les services du registre central du commerce;
- aux informations garantissant une concurrence libre, loyale et légale.



Publication proactive: Quelques initiatives



Quelques portails offrant l'accès à l'Information publique

Textes juridiques et réglementaires

- www.sgg.gov.ma: Portail du Secrétariat Général du Gouvernement: accès à tous les textes juridiques publiés depuis 1913 à ce jour.
- <u>www.adala,justice.gov.ma</u>: Portail du ministère de la justice.
- http://www.parlement.ma: projet de loi

Finances publiques

- <u>www.Emploi-Public.ma</u>: informations et données relatives au recrutement et accès aux emplois supérieurs et poste de responsabilité
- e-finance: Informations et les données à caractère financier,
- <u>www.marchespublics.gov.ma</u>: données sur les appels d'offres de l'Etat avec soumission en ligne aux appels d'offres publics, les enchères et achats groupés
- http://www.pncl.gov.ma: données sur les collectivités territoriales
- www.data.gov.ma : Site Web de données sur les données ouvertes
- <u>www.Electionselecotorales.ma</u>: Données sur les résultats détaillées des élections
- http://www.pncl.gov.ma: données sur les collectivités territoriales
- https://www.hcp.ma: statistiques nationales, métadonnées, enquêtes

Enquêtes et statistiques

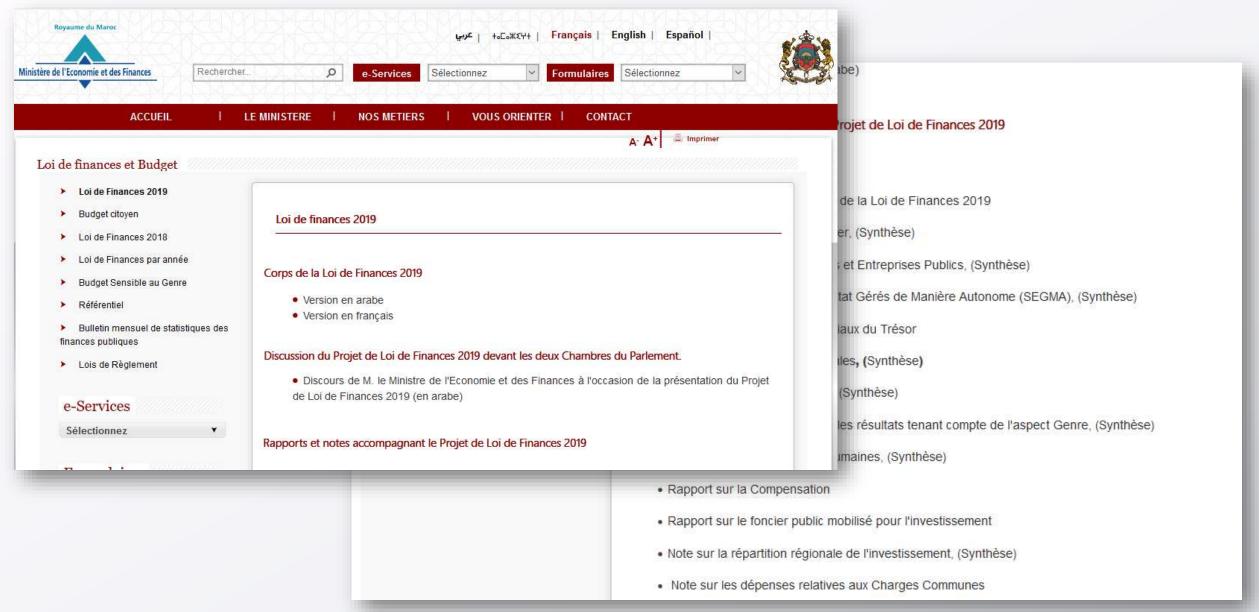
Services publics

- <u>www.service-public.ma</u>: Portail Service-Public.ma : toute l'information utile sur les procédures et télé services publics.
- <u>www.tax.gov.ma</u>: offre toute l'information sur la fiscalité marocaine et permet la déclaration et le paiement des impôts
- www.consulat.ma: mise en ligne des services consulaires dans tous les consulats du Maroc dans Monde



Publication proactive: www.finances.gov.ma





Droit d'Accès à l'Information



@ Publication proactive: www.service-public.ma





Droitd'Accèsàl'Information



Publication proactive: www.emploi-public.ma







Publication proactive: www.sgg.gov.ma





Droit d'Accès à l'Information 28



Publication proactive: www.pncl.gov.ma

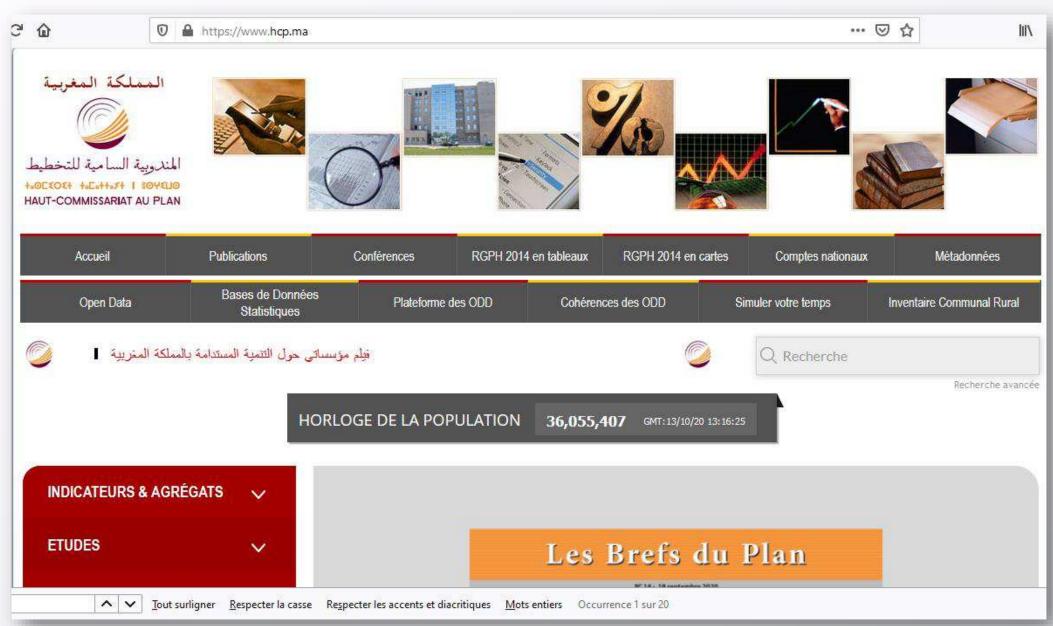






Publication proactive: www.hcp.gov.ma







A Facteurs clés de succès du DAI





Merci pour votre attention



Contact
Hatim MOURADI

Chef de la division de l'innovation et des programmes de modernisation Direction de la modernisation de l'Administration Ministère de l'économie, des finances et de la réforme de l'Administration

- Département de la réforme de l'Administration -

Tél: +212 608858146

E-mail: h.mouradi@mmsp.gov.ma